

L'ABEILLE D'ETAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX de L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise, — pour celui de Corbeil, dans le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet. »

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 2 Novembre 1874.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, etc.) and times for various train services.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 6,739 fr., versés par 53 déposants dont 6 nouveaux.

Police correctionnelle.

Audience du 13 Janvier 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants: JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

VILLE D'ÉTAMPES.

Le Maire de la ville d'Étampes, chevalier de la Légion-d'honneur, Porte à la connaissance de ses administrés que la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a versé entre

ses mains une somme de 450 francs pour être répartie par moitié entre le Bureau de bienfaisance et les dames de charité.

VILLE D'ÉTAMPES.

Le Maire de la ville d'Étampes, chevalier de la Légion-d'Honneur, Prévient les assujettis que la vérification des poids et mesures, pour l'année 1875, aura lieu dans la ville: du lundi 11 janvier au samedi 6 février, à domicile,

VILLE D'ÉTAMPES.

Relevé des objets soumis aux droits d'octroi pendant les années 1872, 1873 et 1874.

Table with 3 columns (1872, 1873, 1874) and rows listing various goods like Dindes, Lapins, Oies, etc., with their respective quantities and values.

Table with 3 columns (kilos, 106123, 100060, 140879) and rows for Beurre and Huitres.

Tablettes historiques d'Étampes.

13 JANVIER 1791.

Le curé d'Estouches adresse au Directoire du district d'Étampes, la pétition suivante:

« Messieurs, « Le curé d'Estouches en le département de Versailles, district d'Estampes, soussigné, a l'honneur de vous représenter que, le 20 mars 1790, un vent du Nord soufflant avec impétuosité a renversé un espace et plus de l'église, que c'est la partie du cœur, (sic) que, d'après les loix, les décimateurs sont tenus à ces réparations, mais que le curé soussigné n'étant point en 1790 décimateur, mais simplement régisseur, il ne doit pas être tenu à cette réparation, c'est pourquoi, il vous supplie, Messieurs, de vouloir bien dans le compte qu'il vous rend du produit de la dime, lui allouer les dépenses qu'a occasionnées cet accident.

« Votre très-humble, très-obéissant serviteur,

« FOLLYE, « Curé d'Estouches. »

MÉMOIRE des réparations faites à l'église d'Estouches.

Table listing repair costs for the church, including items like tuiles, pannes, lattes, chevrons, etc., with a total of 247 liv. 17 sols.

Certifié véritable dans tout son contenu par nous Officiers municipaux de ladite paroisse, ce 13 janvier 1791.

Signé: Merlet, maire, Degouillous, Pillias, Gillotin, Bouchet, greffier.

Au dos de cette pétition se trouve l'arrêté du Directoire du district d'Étampes suivant: Le Directoire vu le certificat de la Municipalité contenant attestation des faits contenus de l'autre part; Considérant l'embaras dans lequel le sr curé s'est trouvé et l'impossibilité en laquelle il était de recourir, au 20 mars 1790, à aucuns corps administratifs pour être autorisé à faire les réparations dont il s'agit; Estime et est d'avis, oui sur ce M. le Procureur syndic, qu'il y a lieu sans tirer à conséquence d'ordonner que ladite somme de 247 livres 17 sols sera rendue aud. sr curé qui, en 1790, n'était que régisseur de son bénéfice.

Feuilleton de l'Abeille DU 16 JANVIER 1875. PETITE-PRUNE (Nouvelle)

Pas un mot n'en fut dit entre le maître et le serviteur; mais le serviteur devint morose et le maître quinquex. Quelques temps après, je ne sais quelle course pressée, obligatoire, appelait « M. le régisseur » sur le point le plus éloigné du domaine à une heure matinale.

— Qu'est-ce donc qui vous a si fort distrait, Monsieur? interrogea-t-il d'un ton glacial. Jean, plus rouge qu'une pivoine et plus agité qu'une feuille de tremble, montra timidement le livre qu'il lisait. — Ah! ah! ricana le gros gentilhomme, c'est cela?... C'est Châteaubriand, si je ne me trompe?... Atala, très-bien! plaisante occupation de régisseur!... Permettez que je vous délivre d'une telle source de distraction.

si l'on pouvait lui donner pour dix francs, tous les livres de Monsieur Châteaubriand. Triomphante, elle emporta une édition démodée, et quand Jean trouva les volumes sur son lit il pleura encore, de reconnaissance cette fois. VI Le retour de Jean Laysour dans la maison fut assez mal vu à l'hôtel de Kerjégan, où on le jugea peu capable de remplir un emploi quelconque.

Elle avait parlé haut, sans s'en rendre compte, emportée par ce qu'elle regardait comme une offense. — Quoi donc? demanda M<sup>me</sup> de Kerjégan. La jeune fille fit une moue de mécontentement. — Anne-Marie, toujours fantasque, dit-elle enfin, a voulu improviser Jean Laysour régisseur de Saint-Sever. Voici que son mari s'est lassé d'une tentative absurde, et ce jeune homme revient, une fois encore, sans position.

ce à la charge toutefois de déposer au Secrétariat du district les quittances de paiement des ouvriers et fournisseurs.

Fait au Directoire du district d'Etampes, le 18 janvier 1794, séance du matin.

Signé : Charpentier, président, Sagot, Duverger, Venard, et Grosnier, secrétaire.

P. M.

### ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le jeudi 28 janvier 1875.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, Chef du service des Postes du département ou ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

### Les funestes effets de l'Absinthe.

Depuis plusieurs années, le gouvernement et les médecins se préoccupent à juste titre des funestes effets produits sur la santé publique par l'abus des liqueurs alcooliques et particulièrement de l'absinthe.

En 1864, le docteur E. Decaisne, dans ses *Etudes médicales sur les buveurs d'absinthe*, communiquées à l'Académie des Sciences, arrivait à ces conclusions :

« L'absinthe à dose égale et au même degré de concentration alcoolique que l'eau-de-vie, a des effets plus funestes et plus prononcés sur l'économie.

« A dose égale, l'absinthe produit l'ivresse beaucoup plus rapidement que l'eau-de-vie. Les états d'alcoolisme aigu et d'alcoolisme chronique se développent sous son influence beaucoup plus facilement.

« Enfin, les effets de l'absinthe sur le système nerveux sont plus marqués que ceux de l'eau-de-vie. »

Depuis M. le docteur Magnan s'est livré à des travaux remarquables sur les effets comparés de l'eau-de-vie et de l'absinthe, et est arrivé à déterminer d'une manière incontestable les effets de l'action de ces deux liqueurs sur l'organisme. C'est par de nombreuses expériences faites sur les animaux qu'il a pu établir la différence entre l'effet produit par l'alcool et celui produit par l'absinthe. Ces expériences lui ont démontré que l'action de l'alcool sur les animaux est la même en tous points que chez l'homme, et que jamais cette action n'a causé des convulsions épileptiques ou épileptiformes.

M. Magnan afin d'arriver à connaître la cause de l'épilepsie chez les alcooliques, s'est livré à des recherches comparatives avec les différentes substances qui entrent dans la composition de la liqueur d'absinthe; il a administré à des chiens, à des chats, à des lapins, à des rats, à des cochons d'Inde, à des oiseaux, de fortes doses d'essences d'anis, de badiane, d'angelique, d'origan, de fenouil, de menthe, de mélisse. Dans aucun cas il n'a observé de convulsions épileptiques ou épileptiformes.

Au contraire, toutes les fois qu'il a administré à ces animaux l'essence d'absinthe, il a vu se produire des phénomènes dont la durée et l'intensité ont été en raison directe de la quantité absorbée par ces animaux. Il a aussi pu constater que tandis que quelques centigrammes injectés dans les veines d'un chien suffisent pour déterminer les accidents, il faut employer trois ou quatre grammes et quelquefois davantage pour amener les mêmes accidents quand on introduit le poison dans l'estomac.

Voici les observations faites par M. Magnan sur des chiens auxquels il avait administré de l'essence d'absinthe :

- Vous vous trompez. Petite-Prune m'a raconté que le testament fait en faveur de son frère, avait été détruit par la veuve dépossédée.
- Que dites-vous là?... C'est bien autrement triste encore. Et vous ne m'apprenez pas ce détail?... Je regrette beaucoup, mais beaucoup, de n'avoir rien fait pour ces pauvres gens.
- Ils sont fiers.
- Nous ne les blesserons pas. D'ailleurs, puisque Jean Laysour avait accepté les fonctions de régisseur...
- Il fallait bien vivre, dit vivement Isabelle.
- Tenez, je ne vous comprends pas, ma chère enfant; reprit le comte Yves avec un excellent sourire. Tantôt vous attaquez, tantôt vous défendez mon protégé; car je vous déclare que je vais le traiter comme tel.
- Et en faire?...
- Mon secrétaire, en attendant mieux.
- On entendit un cri étouffé.
- Qu'est-ce? fit Isabelle en se retournant, surprise.
- C'était Petite-Prune qu'une femme de chambre venait d'introduire dans le cabinet de travail de M<sup>lle</sup> de Kerjégan, et qui faisait si peu de bruit en posant timidement ses petits pieds sur le tapis, qu'on ne l'avait point entendu s'approcher. Elle rapportait des broderies.
- On dirait que tu as peur? demanda Isabelle.
- C'est plutôt la joie, dit le comte. Tu nous as entendus, hein?
- Petite-Prune, bien pâle et confuse, s'inclina silencieusement.
- Eh bien! oui, je crois mon idée bonne. J'étudierai ce gars en le tenant sous ma coupe. Il y a peut-être en lui l'étoffe d'un homme supérieur.

Lorsque de faibles doses d'essence d'absinthe ont été absorbées, à un frémissement musculaire plus ou moins marqué succèdent de petites secousses brusques, saccadées, semblables à des commotions électriques. Ces secousses se répètent une ou plusieurs fois dans les muscles du cou; la tête est agitée par des mouvements rapides et limités, elle se porte en haut et en arrière; bientôt les muscles des épaules et du dos se contractent; il en résulte des secousses brusques soulevant sur place et par soubresaut la partie antérieure du corps; l'animal se blottit, se ramasse sur lui-même et semble faire des efforts pour résister à ces violentes commotions. Quelquefois l'animal devient immobile, tout à coup, il a l'air hébété, la tête basse, le regard morne, la queue abaissée. Il conserve cette attitude quelquefois pendant deux minutes, puis il reprend ses allures habituelles. Alors l'animal est dans un état vertigineux qui ressemble à ce qu'on appelle le petit mal épileptique.

Si on administre à un chien, l'essence d'absinthe à forte dose, on produit des accidents beaucoup plus graves.

Après les premières convulsions que nous venons de décrire, et quelquefois *ex abrupto*, si le poison a été introduit par injection dans les veines, il survient des attaques dans lesquelles l'animal tombe subitement. Ces convulsions agissent quelquefois sur un seul côté du corps et produisent une courbure en arc dans laquelle un côté repose sur le sol par sa partie moyenne, tandis que les deux extrémités se soulèvent et tendent à se courber et à se rapprocher sur le côté opposé. Bientôt surviennent d'autres convulsions plus ou moins désordonnées, avec claquement des mâchoires qui s'entrechoquent convulsivement; l'animal jette de l'écume par la gueule, il mord sa langue, sa respiration est embarrassée et ronflante, il se produit aussi diverses évacuations.

Après l'attaque, l'animal paraît d'abord hébété, puis peu à peu il revient à son état habituel. Quelquefois les attaques laissent entre elles des intervalles de dix, vingt minutes et même plus. D'autres fois les attaques se succèdent sans interruption, les phénomènes se produisent plus rapidement et les attaques confuses ne permettent pas toujours de distinguer l'attaque épileptique.

Dans l'intervalle des accès convulsifs, le chien manifeste quelquefois de véritables hallucinations; il se dresse sur ses pattes, il paraît effaré, son poil se hérissé, les yeux sont injectés de sang et ils brillent. L'animal aboie, il avance et recule comme devant un ennemi, puis il s'apaise peu à peu, grogne encore quelques instants et finit par revenir à son état habituel.

### Culture lucrative de la Truffe.

M. Jacques Valserses, dans un volume digne de fixer l'attention non-seulement des gourmets, mais aussi des propriétaires de terrains improductifs, nous donne des renseignements historiques et techniques d'un véritable intérêt sur les truffières artificielles. Contrairement à l'opinion de l'Académie des Sciences, M. Valserses enseigne que « la truffe n'est point un champignon, mais une noix de galle souterraine, produite de la pique d'une mouche *truffigène* sur les racines des chênes. »

La culture artificielle des truffes est déjà ancienne, c'est un modeste cultivateur de Vauluse, dont M. Valserses nous révèle le nom, Jean Talon, qui fit en 1840, les premiers essais en ce genre. Pour obtenir des truffes, Jean Talon eut le premier l'idée de faire des plantations de l'espèce de chênes dits *truffiers* dans les plus mauvaises terres. M. Durand de Saint Amand, préfet de Vauluse sous le second empire, comprit l'importance des semis de chênes de cette espèce, pour la régénération agricole du pays et encouragea la multiplication. Les conseils de M. Durand de Saint-

Amand ont été entendus, et ont porté leurs fruits. Les pentes dénudées des hautes montagnes de ces contrées sont aujourd'hui reboisées en essences de chênes, et si l'on en croit M. Valserses, la trufficulture du comtat Venaissin serait aujourd'hui supérieure à celle du Périgord, la terre classique de la truffe.

M. Valserses conseille pour les premières années de faire les semis ou les plantations de chênes en lignes et d'intercaler un rang de vignes entre chaque; il estime que par ce mode de culture on peut au bout de dix ans obtenir de terres incultes ou d'un produit presque nul, un revenu de 400 francs par hectare qui peut être plus que doublé au bout de vingt ans.

M. Valserses a rendu un service important en cherchant à vulgariser la trufficulture. Dans beaucoup de contrées en France, il existe des terrains improductifs dans lesquels la culture du chêne-truffier peut être tentée; elle aura au moins pour résultat de reboiser des coteaux arides.

### La Croix de cuivre.

(Épisode de la guerre de 1870.)

.... Un long détachement, du droit de la conquête, Envahit le hameau, suit la rue, et s'arrête. Devant cette demeure au seuil de sang taché, Où cette nuit sans doute un drame s'est caché. On fait halte — et bientôt la maison est cernée.

Le chef, un capitaine à figure avinée, Lourd géant qui titube et qui veut discourir, S'approche de la porte et tente de l'ouvrir. Elle est close et résiste aux efforts du colosse. Un signe... et dix soldats l'ébranlent de leur crosse. Elle tombe.

Une femme arrête ces vaillants, Triste et pâle, en grand deuil, à cheveux déjà blancs. Et se tient devant eux sur le seuil, en silence.

L'officier, d'un ton roogue, et non sans violence, Lui dit sa mission, et crie, et se débat : « Un Français qu'on a pris dans le dernier combat, Que, blessé, on soignait sans nul désespoir, Qu'on devait quelques jours garder à l'ambulance, Avant de l'emmenier au prochain hôpital, A ces attentions a répondu fort mal, En s'enfuyant hier. De source positive On sait que de l'étang il a longé la rive : Que, suivant le chemin ombragé qui conduit Au village, il a pu s'évaler dans la nuit : Qu'enfin il a trouvé sous ce toit un refuge. Nous venons le reprendre. Et pas de subterfuge Surtout ! Le Prussien aime et veut la vérité... Que l'ordre s'exécute avec célérité ! »

Etouffant un sanglot, réprimant la souffrance Qui torture son âme, et, calme en apparence, La femme dit : « C'est vrai. Dans un engagement Près du hameau natal, blessé grièvement, Ce soldat de vingt ans a voulu — joie amère ! Me revoir et mourir ici : je suis sa mère ! — Ce captif est à nous, » répondit l'Allemand.

Elle continuait sans l'entendre :

« Au moment Où, le sein labouré d'un éclat de mitraille, Le pauvre enfant tomba sur le champ de bataille, Il put apercevoir là-bas, à l'horizon, Son clocher, son hameau, le toit de sa maison. Il n'eut qu'une pensée, oui, revoir pour une heure Son foyer qui l'attend, sa mère qui le pleure !... Et voilà qu'il a fui ; que, brisant l'appareil De sa blessure ouverte, errant la nuit, pareil Aux voleurs, se sentant foiblir à chaque goutte De son sang qui marquait tous les pas de sa route, Il est venu, sachant que ce suprême effort C'était la mort prochaine... et préférant la mort !... »

« — Non. Sur lui désormais vous êtes sans pouvoir ;

M<sup>lle</sup> de Kerjégan dirigea sur Petite-Prune l'éclair d'un regard si dur que la pauvre petite en frissonna.

Quoiqu'elle eût conscience d'avoir dit une énormité, elle ne croyait pas éveiller autant de colère.

Une pourpre vive enflammait le beau front orgueilleux d'Isabelle. Sur son fin visage, agité d'un tressaillement subit, passa la rapide lueur des sentiments les plus divers.

Colère, émotion, regret vague, intraitable fierté ! Petite-Prune regardait, les yeux dilatés, s'agiter cette âme de patricienne, involontairement attendrie, à travers la transparence d'une physionomie hautaine.

Presque instantanément, l'attendrissement disparut.

— Tu es bien osée, ma fille, d'oser me parler ainsi, reprit la voix tranchante d'Isabelle.

— Je défends Jean contre lui-même.

— Ne saurait-il se passer de ton secours ?

— Non, il est aveugle.

— Sa hardiesse mériterait une expiation.

— Vous a-t-il offensée ?

— Lui, non... mais d'autres ont insinué... Anne-Marie, la tête folle ! Et toi, enfin, qui, fort heureusement, n'est qu'une petite fille sans raison.

— Je ne suis plus une petite fille. J'ai dix-sept ans et j'ai souffert, mademoiselle, cela vieillit. Puis, j'ai ma raison, toute ma raison, croyez-le bien.

— Ce qui ne t'empêche pas de dire des choses insensées.

— Des choses vraies.

— Encore !

— Encore, parce que la vérité c'est la mort de Jean.

Isabelle eut un sourire ironique.

Il ne redoute point vos haines ni vos armes, Il est libre !... Venez et voyez ! »

Tout en larmes,

Elle ouvrit une porte, et, debout sur le seuil, Elle étendit le bras sans rien dire.

Un cercueil

Occupait le milieu de la petite chambre. Par les volets mi-clos, la lueur de décembre Lutait avec le feu des cierges. Un rameau De buis vert émergeait d'un bénitier plein d'eau. Un vieux prêtre en surplis, penchant son front austère, Immobile dans l'ombre, à genoux sur la terre, Murmurait son office. Un socle improvisé Supportait une croix de cuivre, au Christ bronzé, Massive, lourde et haute; et les mains maternelles Avaient mis sur la planche un bouquet d'immortelles Avec un crucifix... et rien ne s'entendait Qu'un crêpement sec de ciré qui fondait Et le chuchotement du vieillard en prière.

« Etes-vous satisfaits ? dit faiblement la mère. Celui que vous cherchiez tout à l'heure est ici : Vous êtes sûrement renseignés... le voici !... Et maintenant je n'ai plus rien à vous apprendre ; Respectez un chagrin que vous devez comprendre ; Vous avez vu : partez et laissez moi pleurer ! »

Dans la chambre du mort le chef venait d'entrer : « Nous n'avons pas bien vu, dit-il d'un ton cynique ; Mais nous verrons : ouvrez ce cercueil ! »

L'ordre inique

Et le geste brutal dont il s'accompagnait Terrifiaient la mère. Elle se résignait A l'injure, aux affronts, mais cette chose infâme, Violer le cercueil de son fils !... Pauvre femme ! Dans l'excès de son deuil et de son désespoir, Ce sacrilège affreux, l'eût-elle osé prévoir ? C'était le dernier coup et l'épreuve suprême ! Et l'indignation, plus que la douleur même, Entrecoupait sa voix ranimée : « Est ce un jeu ? Prenez garde !... Une mère est forte devant Dieu ! Vantez vos fins calculs, vantez vos canons rares ; Vous n'êtes, malgré tout, Prussiens, que des barbares ! Nous préservons le ciel d'être grands comme vous ! Voilà ces ennemis, généreux entre tous, Peuple fier, nation magnanime et féconde, Et digne de marcher à la tête du monde !... Cet homme a-t-il connu sa mère?... O cher enfant ! J'avais rêvé pour toi l'avenir triomphant Et les ans glorieux d'une longue carrière !... Eh bien, je t'aime mieux couché dans ton sautoir, Que vivant et pareil à ce triste vainqueur, Plein de force et d'orgueil, mais sans âme et sans cœur ! »

Elle s'agenouillait, affolée, éperdue, Et reiguait le cercueil, et de sa main tendue Montrait le Christ vengeur, se taisait, s'écriait, Et le prêtre, toujours immobile, priait.

Le Prussien, ricanant, ironique et farouche : « En vérité, dit-il, cette douleur me touche, Et je sais compatir à de semblables maux. Je ne peux cependant me payer de grands mots. Que contient ce cercueil ? Je flairerai un stratagème. Nous allons éclaircir le fait à l'instant même ! » Or, comme il était prêt, sans respect pour ce deuil, A sonder, sabre en main, les planches du cercueil, Il trébucha, heurtant la longue croix de cuivre Qui s'abatit soudain sur le capitaine ivre. Il tomba lourdement, étendit les deux bras, Le front ensanglanté, roide, et ne pouvant pas Achever un juron des rives de la Sprée... A. M.

— La mort !... Pour entrer au service de mon père ?

— Au service de votre père !... Ce sera le prétexte. Votre service sera le but, et votre service le turait.

— Je ne me savais pas une influence si meurtrière ! railla-t-elle.

— Dans votre maison !... quelle joie !... quel supplice aussi ! Vous voir le ferait vivre peut-être !... mais, sentir à toute heure, devant tous, peser sur sa tête de valet votre pied de grande dame... cela l'étoufferait à la longue.

Isabelle haussa les épaules avec un frisson réprimé.

— Et je veux qu'il vive, entendez-vous, je veux qu'il vive ! acheva Petite-Prune dans un sanglot.

Si la physionomie de M<sup>lle</sup> de Kerjégan avait indiscrètement reflété un trouble bientôt disparu, celle de la pauvre fille peinait à ce moment une angoisse telle que son interlocutrice en fut frappée comme d'une révélation.

— On te dirait jalouse ! murmura-t-elle avec stupeur.

Petite-Prune sursauta sous l'influence d'une invisible morsure.

— Rassure-toi, reprit plus doucement Isabelle ; j'espère changer la résolution de mon père, et si je n'y parvenais pas, le stage de Jean Laysour ne serait pas long à l'hôtel de Kerjégan.

Elle se leva comme pour congédier la visiteuse. Petite-Prune, cependant, ne bougeait pas. Debout, blanche ou plutôt blême sous la transparence olivâtre de son teint, la taille penchée comme pour la prière et les mains inertes le long du corps comme dans le désespoir, elle semblait incrustée entre les fleurs vives du tapis.

**VARIÉTÉS.****FEU ROUSSELOT**

NOUVELLE COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

(Suite.)  
VI.

Dernière l'ancien château, au milieu même du verger, mais entouré d'une muraille de lierre qui l'en séparait, le jardin présentait de véritables merveilles : distribution savante, collection des fleurs les plus rares, dans un coin même une petite serre; on se serait cru chez un horticulteur hollandais.

— Ainsi donc, demanda Prosper, le cousin Mathieu aimait les tulipes?

En même temps, il se penchait au-dessus d'une planche qui formait un beau milieu du jardin comme un chatoyant kaléidoscope.

M. Jean, cependant, répondait au jeune homme :

— Les tulipes, s'était-il récrié, c'était la passion dominante de ce pauvre Mathieu; mais il aimait aussi les roses, les anémones, les ceilleux, les rhododendrons, les camélias. Que voulez-vous, lorsqu'on est vieux et qu'on n'a pas d'enfants, il faut bien adopter quelque chose! Feu Rousselet avait adopté les fleurs, et c'était pour lui vraiment une famille, avec laquelle il n'avait que des joies, jamais de désillusions ni de chagrin.

Les fleurs, aimer les fleurs... songez-y donc, jeune homme... C'est là le superlatif de la sagesse humaine! Ou trouverez-vous des enfants, des petits-enfants plus heaux, plus dociles, plus reconnaissants? Pour peu qu'on sache choisir la terre qui leur convient, pour peu qu'on leur ménage le soleil et l'ombre, pour une cloche de verre qui les abrite au temps froid, pour quelques gouttes d'eau dont on les arrose au déclin des jours trop ardents, les voilà tout aussitôt qu'elles viennent à vous et vous tendent leurs tiges vertes ainsi que des petits bras amis, et ces bras-là bientôt se chargeront de fleurs. Si parfois votre attente est trompée, c'est que le ciel lui-même n'a pas voulu qu'elle se réalisât : mais c'est bien rare, allez! Voyez plutôt les tulipes : pas une n'a manqué ce printemps. Voici la *Royale tigrée*, où la recontraitez-vous plus belle? Voilà la *Reine de Hollande*, le *Tresor de Harlem*, l'*Aurora fulgens*. Là-bas enfin, vers le milieu, voici notre trouvaille à nous; elle est presque noire, monsieur; nous l'avons appelée la *Belle Colentinoise*.

— Ah! ah! sourit enfin l'artiste; ah! ah! M. Jean, vous avez, je le vois, tous les goûts qu'avait le cousin Mathieu.

— Exactement, fit le vieillard, dont les petits yeux gris pétillaient d'enthousiasme et de plaisir.

— Je ne vous en blâme pas, reprit Prosper, loin de là! J'ai présentement la seule passion de l'art; mais plus tard, lorsque je serai vieux, — il m'a semblé le pressentir tout à l'heure en vous écoutant, — j'aurai peut-être celle de l'horticulture : c'est encore faire du dessin, de la couleur... et quelle couleur! C'est un grand peintre que le soleil, savez-vous bien, monsieur Jean!

— C'est un grand artiste que le bon Dieu, savez-vous bien, M. Prosper!

— Je le sais, je l'ai toujours cru; mais, c'est seulement ici, à la campagne, au milieu de cette verte et splendide nature, que je le sens! Ah! pourquoi suis-je forcé de vivre à Paris!

— Oui, je conçois... vos propriétés, vos affaires, vos parents?...

— Mes affaires, passé encore... si par ce vilain mot vous entendez le travail qui me fait vivre; mes propriétés... mais, mon cher monsieur Jean, je n'ai pas le sou, moi. Quant à mes parents... enfant trouvé, mon cher monsieur!... Je n'ai jamais connu ni mon père ni ma mère...

— Pauvre jeune homme!... Ah! pardon de vous avoir rappelé...

— Rien qui me soit désagréable... Allons donc! Pensez-vous que je sois un Antony amer et mélancolique? C'est tout le contraire, par la sainte! Seul, je suis libre, et libre je suis plus gai. N'ayant pas de famille, je m'en fais une de fantaisie : J'ai pour ancêtres tous nos grands maîtres; rien ne m'empêche de choisir pour

Son regard seul vivait, plein de flammes, et ses lèvres, que brûlait une question prête à s'en échapper, s'agitaient faiblement.

M<sup>lle</sup> de Kerjégan vit tant de douleur et de passion sur ce visage, qu'elle dit à voix basse :

— Qu'as-tu?

Cette voix adoucie brisa le charme, rompit la terreur. Un flot de larmes jaillit des yeux de Petite-Prune qui se jeta éperdument à genoux comme si elle se précipitait dans un abîme.

— Êtes-vous sûre, mademoiselle, exclama-t-elle d'un accent étrange et profond, bien sûre... que vous ne m'aimez jamais?

Une si poignante souffrance palpitait dans cette interrogation folle, qu'Isabelle n'éprouva ni la tentation du rire ni celle de la colère.

Il lui monta des larmes plein les yeux.

Elle venait d'entrevoir une angoisse intime dont sa jeunesse heureuse, oisive et dorée, ne soupçonnait pas le cri révélateur.

On pouvait donc souffrir assez pour trouver dans son cœur de telles notes!

M<sup>lle</sup> de Kerjégan se rapprocha de la pauvre fille toujours agenouillée, et passant sa main délicate sur ce front désespéré :

— Tu es jalouse? dit-elle avec conviction.

Petite-Prune bondit sur ses pieds. Ses yeux se séchèrent brusquement.

— J'en ai le droit, fit-elle avec orgueil : Jean n'est pas mon frère.

— Ce fut un cri aussi : celui de la délivrance.

— J'aurais dû le deviner plus tôt, reprit Isabelle en

mère la Madeleine de Titien; pour aïeul le grand-père de Rembrandt. Je n'ai jamais donné mon amour qu'à des femmes en marbre ou en peinture; très-probablement je resterai garçon, et quand la vieillesse sera venue, quand mes pinceaux commenceront à se sécher dans ma boîte à couleurs, je me retirerai dans quelque village au bord de la mer, — si c'est possible, en Normandie; et là, au lieu d'élever des enfants, je ferai comme défunt Rousselet, ma foi! j'élèverai des tulipes.

Tout en continuant de parler ainsi, on acheva de visiter le jardin. Puis, repassant dans l'enclos, — l'ombre commençait à descendre; avec l'ombre, le silence et le repos; on gagna le pressoir, la grange, l'étable, l'écurie, la basse-cour. M. Jean semblait prendre un plaisir de plus en plus vif à promener le jeune homme dans tous les coins et recoins; il ne lui faisait pas grâce d'un seul appentis, d'un seul poussin, d'un seul brin d'herbe; et Prosper en paraissait enchanté. Finalement, on repassa la barrière et l'on s'aventura quelque peu dans la campagne. César, le chien de garde, avait été déchainé préalablement et bondissait en avant sur le chemin; il traitait maintenant Prosper en vieille connaissance, et semblait des plus disposés à devenir son ami. Tout autour de la ferme, le paysage était délicieux, et les derniers reflets obliques du couchant prétaient à tous les objets de chaudes nuances empourprés, parfois même presque violettes. A peine entendait-on dans les feuillées le dernier chant des oiseaux, leur prière du soir.

L'Océan bourdonnait confusément dans le lointain, car c'était marée basse. Le calme était profond, la soirée d'une douceur énivrante; on s'assit sous un grand arbre, et plus intimement encore on causa.

Ch. DESLYS.

(La suite prochainement.)

**Théâtre d'Étampes.**

Dimanche 17 Janvier 1875.

**L'Infortunée Caroline**, comédie en trois actes, de MM. Th. BARRIÈRE et LAMBERT THIBOUT (théâtre des Variétés).

**A la porte**, comédie en un acte, de M. VERGONNIN (théâtre du Vaudeville).

**Adèle et Vermouth**, amusement en un acte, de M. DREYFUS (Palais-Royal).

Les Bureaux ouvriront à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h.

**AVIS****Le sieur LÉAUTÉ MAURICE**

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1875, il entretient à son compte les travaux de maçonnerie qu'on voudra bien lui confier.

Sa réputation de bon ouvrier, après douze années passées à Paris, lui fait espérer qu'on lui accordera la confiance qu'il sollicite, et qu'il s'efforcera toujours de justifier.

S'adresser à son domicile, rue du Perray, n<sup>o</sup> 4.

AUX QUATRE COINS, à ÉTAMPES.

**LAITERIE DES FERMIERS RÉUNIS**

Chez M. MERCIER fils, épicier,

Successeur de son père.

Vente de lait chaud et pur

Le matin — à midi — et le soir,

à 15 centimes le litre,

Garanti de première qualité.

**État civil de la commune d'Étampes.**

NAISSANCES.

Du 9 Janvier. — RIDOUX Jeanne-Marguerite, rue Saint-Antoine, 4<sup>e</sup>. — 9. PHILBOIS Emilie-Marie, rue Saint-Antoine, 4<sup>e</sup>. — 12. PETIT Anatole-Désiré, rue Basse-de-la Foulrière, 44. — 12. ROGEREAU Fernande-Juliette, rue Mauconseil, 4.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : OUVRE DE SAINT-QUENTIN Gabriel-Edouard-Marie, secrétaire général du département de l'Eure, à Evreux, et antérieurement à Étampes; et D<sup>lle</sup> HALGAN

retenant dans ses mains les mains moites d'Yvonne.

— Pourquoi?... N'étais-je pas une bonne sœur pour lui? Ai-je jamais manqué à la soumission que je lui devais comme à l'aîné, au respect que nous, pauvres gens, nous gardons pour le maître?

— Qui donc es-tu? demanda M<sup>lle</sup> de Kerjégan.

— Je ne sais pas.

— Le sait-il, lui?

— Il n'en a aucun soupçon.

— Alors, comment...

— Un soir, j'étais bien petite, mais je n'ai rien oublié, la misère était à la maison, le pain manquait. Jean dormait; on croyait que je dormais aussi. La veuve Laysour se pencha sur mon berceau, les yeux secs, les lèvres crispées : « Une bouche de plus à nourrir! disait-elle; qui m'empêche de me délivrer de cette charge? je ne lui dois rien... Recueillir des enfants quand on meurt de faim!... » Je fis un mouvement involontaire, elle agita nerveusement mon berceau, le repoussa, prit sa lumière et me laissa seule. Je n'ai rien su depuis. Il y a des années de cela. L'oncle de Jean l'emmena la même année. L'espoir rentra dans la maison, mais non l'aisance, car l'oncle Kocléan, qui avait eu à se plaindre parfois du caractère de sa sœur, était empêché par sa femme de nous aider en rien. Seulement, depuis cette nuit où la veuve s'était penchée sur mon berceau, j'ai senti qu'elle n'était pas ma mère, quoique je ne l'aie vraiment comprise que plus tard.

— Et que diras-tu?

— Jamais un mot.

— Et si Jean eût hérité de son oncle, se fût riche-

ment marié...

Louise-Marie-Thérèse, sans profession, rue Neuve-des-Mathurins, 53, à Paris.

DÉCÈS.

Du 8 Janvier. — BESAULT Victoire-Cécile-Marie, 65 ans, cultivatrice, épouse Mercier, place Saint-Gilles, 5. — 44. MARIE Pauline-Françoise, rue Darnatal, 27.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLEN.

**AVIS TRÈS-IMPORTANT**

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consomption et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARBERIX, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Étampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Sic-Croix, près le chemin de fer, chez M. PASQUIER, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chausures. 52-6

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-7

**VULNÉRINE MAUREL**

Antiputride puissant, employé contre beaucoup de maladies, et la Pomme de Vulnérine, spécifique contre les hémorroïdes, se vendent dans les bonnes Pharmacies. (Voir aux annonces).

**COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER D'ORLÉANS A CHALONS**

SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 10,000,000 DE FRANCS  
Dont 3 millions ont été affectés au réseau des lignes de l'Eure.

LOI ET DÉCRET DU 16 FÉVRIER 1870

SUBVENTION DE L'ÉTAT : 24,374,800 FR.  
Payable, à dater du 15 janvier 1871, en 90 annuités de 1,117,224 fr. 38 c. chacune calculées au taux de 4 1/2 0/0.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A L'ÉMISSION AUTORISÉE PAR DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 9 JANVIER 1875, DE

**50,000 OBLIGATIONS**

AU PRIX DE 232 FR. 50

Avec jouissance d'intérêt du 1<sup>er</sup> janvier 1875, rapportant 15 francs par an, payables les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année; remboursement à 500 francs en 90 ans par tirages au sort à partir de 1880.

La totalité du réseau de la Compagnie donnant entrée dans les villes d'Orléans et de Chalons-sur-Marne est de : 294 kilomètres.

Dont 220 kil. sont ouverts à l'exploitation;

25 kil. sont terminés et réçus;

Et 49 kil. en voie d'achèvement.

La ligne entière sera ouverte à l'exploitation dans les premiers mois de l'année 1875.

L'ensemble des Obligations émises pour la ligne d'Orléans à Chalons y compris les 50,000 Titres faisant l'objet de la présente émission s'élève à 145,000 (la 2<sup>e</sup> émission, portant les numéros 63,004 à 408,312

— J'aurais disparu. Peut-être serais-je morte.

M<sup>lle</sup> de Kerjégan, très-émue de ce petit drame intime, où le rôle éphémère qu'elle jouait lui avait permis de plonger un regard affectueux, attira sa petite compagne de jeux jusque dans ses bras, et l'embrassa sans le moindre souci des distinctions sociales.

Puis, la reconduisant doucement au seuil du cabinet de travail :

— Vas en paix, Petite-Prune, dit-elle; ton secret est en des mains amies.

VII.

Le comte de Kerjégan ne trouva point le temps, jusqu'à l'heure de dîner, de faire appeler Jean Laysour : il avait reçu quelques visites et remis au lendemain son premier projet, devant les éventualités toutes nouvelles.

Les journaux n'étaient ce jour-là remplis que de bruits de guerre, et, quoique le vieux gentilhomme eût passé l'âge où ces sortes de perspectives font battre les poitrines ardentes, son sang breton avait conservé assez de patriotisme inné pour enflammer ses veines.

Opposé à l'ordre gouvernemental, mais soumis aux lois de son pays, il pouvait déplorer un aveuglement que le grand nom de patrie couvrait de son ombre; il n'allait pas jusqu'à le blâmer.

Quoique, à ce premier moment d'enthousiasme, la France soulevée fut bien loin de soupçonner le lendemain, M. de Kerjégan dit au dîner à M. de Saint-Sever qui venait d'arriver de la campagne :

— J'espère bien que si l'on a jamais besoin des Bretons, on se souviendra du comte Yves.

étant affectée au réseau d'intérêt local des Lignes de l'Eure).

Par suite, la charge annuelle kilométrique pour le service des Obligations est de 7,817 fr. 50.

PRIX D'ÉMISSION 232 FR. 50

FAYABLES COMME SUIT :

Fr. 25 » en souscrivant.

50 » à la répartition, le 31 janvier 1875.

50 » le 28 février 1875.

50 » le 31 mars 1875.

57 50 le 30 avril 1875, contre remise du titre définitif.

Les souscripteurs pourront anticiper les versements avec bonification à 6 0/0 l'an.

Par suite, la libération intégrale au moment de la répartition donnera droit à un escompte de 1 fr. 50, qui réduira la somme totale à verser à

**231 francs.**

Ce qui représente un placement à 6 1/2 0/0 l'an sans tenir compte de la prime de remboursement.

Les versements en retard seront passibles de l'intérêt à 6 0/0 l'an.

Les obligations non libérées trois mois après le dernier versement appelé, pourront être vendues à la Bourse de Paris aux frais et risques des souscripteurs, sans autre mise en demeure.

**LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE les Vendredi 22 et Samedi 25 Janvier 1875**

A LA SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS

2, place de l'Opéra, à Paris

ET DANS TOUTES LES GARES DE LA COMPAGNIE.

La répartition aura lieu au prorata des souscriptions.

**Éviter les contrefaçons****CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**ANNONCES.**

Etude de M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire à Étampes.

**ADJUDICATION**

Au Bureau de la Commission administrative de l'Hospice d'Étampes,

Six rue de la Cordonnerie.

Le Lundi 15 Février 1875, à une heure,

Par le ministère de M<sup>e</sup> DAVELUY

Notaire à Étampes,

DU

**DROIT AU BAIL**

DU

**MOULIN DE BRESSAULT**

Commune d'Étampes.

Ce Moulin, situé sur la rivière de Chalouette, est monté de quatre paires de meules.

Le mécanisme, fait complètement à neuf il y a quelques années, est en parfait état.

La location est faite à prise de bourgeoisie.

Les Bâtimens se composent d'un principal corps couvert en tuiles, élevé d'un rez-de-chaussée et de quatre étages, contenant le mécanisme du moulin, l'habitation du meunier et des magasins.

Vastes communs, comprenant : Sellerie, écurie, remise, bûcher, cellier, buanderie, lavoir.

Cour et jardin.

Le tout clos de murs.

— Allons donc! riposta le gros gentilhomme, n'avez-vous pas l'armée?

— La Prusse est formidablement outillée.

— Et la bravoure française? exclama Anne-Marie.

La conversation fut chaude, ce soir-là, à l'hôtel de Kerjégan. Isabelle, rêveuse, eut tout le loisir de se livrer à une préoccupation dont M<sup>me</sup> de Saint-Sever parut fort intriguée.

— Chérie, chuchota-t-elle à l'oreille de son amie, j'ai aperçu monsieur mon ex-régisseur, tout à l'heure, en traversant la cour : il rayonnait. Lui auriez-vous, par hasard, versé à pleins bords l'ivresse de votre présence?

— Ma chère amie, répondit gravement Isabelle, je n'entends rien à vos boutades. Je déplore chez un ancien compagnon d'enfance les réveries d'une vie sans but; je n'aime point à me les entendre rappeler, d'autant mieux que j'espère les mieux diriger.

— Vous!

— Parfaitement.

— Et pour ce faire?...

— Vous le verrez bientôt, demain peut-être.

Le lendemain, la guerre était déclarée.

Jean Laysour, heureux de se retrouver sous le toit maternel, bien plutôt par instinct que par sagesse, lisait, lui aussi la grande nouvelle à sa mère et à sa sœur, quand un coup léger frappé à la porte interrompit sa lecture.

CLAIRE DE CHANDENEUX.

(La suite au prochain numéro.)

L'adjudicataire aura la faculté d'établir, aux conditions du cahier des charges, une machine à vapeur qui lui sera reprise à dire d'experts, lors de l'expiration du Bail, par l'Administration de l'Hospice.

Mise à prix..... 4,900 fr.

Entrée en jouissance le 22 Juillet 1875.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux;

Et pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire à Etampes, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DARDANNE, Notaire à Etampes.

Le Dimanche 14 Février 1875, à midi, 4<sup>e</sup> D'UNE

GRANDE MAISON BOURGEOISE

Sise à Etampes, rue Basse-de-la-Foulerie, 46, Avec JARDIN A LA SUITE;

2<sup>e</sup> ET D'UN

PETIT JARDIN

Séparé de ladite maison par la rue Basse-des-Groisonneries.

CES DEUX LOTS FOURRONT ÊTRE RÉUNIS AU GRÉ DES AMATEURS.

Le tout dépendant de la succession de M. EUSEBE BOURDEAU.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux;

Et pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes, dépositaire des titres et du cahier de charges.

Etude de M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A CÉDER

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, Notaire à Etampes.

Le Dimanche 31 Janvier 1875, à midi,

LE DROIT AU BAIL

Pour le temps restant à courir jusqu'au 24 juin 1884, D'UN

GRAND MAGASIN

ET DÉPENDANCES,

Sis à Etampes, rue Darnatal, n<sup>o</sup> 11,

Servant actuellement au commerce de NOUVEAUTÉS et de CONFECTIONS POUR HOMMES, et propre à tous autres commerces.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de 600 f. de location annuelle.

S'adresser, pour tous renseignements,

à M. PÉRICHON, rue Darnatal, n<sup>o</sup> 11; Et à M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes, dépositaire du bail et du procès-verbal d'enchères.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

TROIS APPARTEMENTS

A ÉTAMPES,

A proximité de la station du chemin de fer.

PRIX DE LOCATION :

L'un 300 fr., les deux autres 600 fr.

A LOUER

Pour entrer en jouissance par la levée des guérets de Pâques 1876,

FERME

Dans le canton d'Etampes.

CONTENANCE : 120 HECTARES.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> Mai 1875,

MOULIN A EAU DE LA MIVOYE

Situé commune de Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

Monté à l'anglaise et ayant trois paires de meules;

ET ONZE HECTARES ENVIRON DE

TERRES, PRÉS, VERGER et PATURES

EN DÉPENDANT.

S'adresser, pour visiter et pour traiter :

A M<sup>e</sup> PHILIPPE, notaire à Nogent-sur-Vernisson.

4-4

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 16 Janvier 1875.

ADJUDICATION

Le Dimanche 24 Janvier 1875, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RAIGE-VERGER, Notaire à Ferrières-Gâtinais (Loiret).

— Premièrement —

LA FERME DE TOURY

Sise commune de Nargis, canton de Ferrières

(Station du chemin de fer de Lyon par le Bourbonnais)

et bordant le canal de Loing,

Contenance : 442 hectares 67 ares 89 centiares de terres et prés, d'après cadastre.

Revenu net d'impôts : 6,588 francs.

Mise à prix.... 150,000 fr.

— Deuxièmement —

LA FERME DU MARTROY

Attenant à la précédente.

Contenance cadastrale : 126 hectares 28 ares, 43 centiares de terres, prés, pâtures et bois.

Revenu net d'impôts : 3,442 francs.

— Troisièmement —

LE BOIS DU MARTROY

Bordant la ferme de ce nom.

Contenance cadastrale : 55 hectares 14 ares 32 centiares

Revenu net d'impôts des taillis, non compris les futaies : 4,200 francs.

Mise à prix des art. 2 et 3... 120,000 fr.

S'adresser audit M<sup>e</sup> RAIGE-VERGER, et à M<sup>e</sup> PILLON, notaire à Blois. 5-4

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

A VENDRE

Aux enchères publiques,

UN BEAU

MOBIlier MODERNE

A ÉTAMPES,

RUE BASSE-DE-LA-FOULERIE, n<sup>o</sup> 46,

Le Lundi 18 Janvier 1875, et jours suivants, s'il y a lieu, à midi précis,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Meubles de grand et petit salon, comprenant Canapés, Fauteuils et Chaises, recouverts de velours rouge, étoffe algérienne et lasting à fleurs, avec tentures en étoffes pareilles; grande Pendule, Candélabres et Flambeaux en marbre et bronze, jolie Pendule en onyx surmontée d'une coupe en bronze, avec petits Candélabres et Flambeaux en bronze, et Potiches en vieux Chine; Galerie de foyer en bronze et cuivre doré.

Six grandes et belles Glaces presque neuves.

Salle à manger, comprenant Table, Étagère et Chaises, avec Suspension.

Plusieurs Meubles de chambre à coucher, tels que : Couchettes en acajou et noyer, bonne Literie, Commodes, Table de nuit chiffonnier, Fauteuils, Chaises, Peudules et Flambeaux.

Batterie de cuisine, Baignoire et débarras.

Plusieurs Arbustes en caisse, Plantes et Fleurs, telles que : Orangiers, Camélias, etc., etc.

Une belle et bonne voiture à quatre roues (Duc) et Hornais.

Et quantité d'autres objets.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des enchères. 2-2

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

Aux enchères publiques

EN LA FERME DE TRAPEAU

Commune de Guillaerval,

Le Dimanche 24 Janvier 1875, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes.

Cet Attirail consiste en :

Un bon Cheval âgé de sept ans, avec ses harnais, 4 Tombereau, 3 Voitures, 4 Rouleau, 2 Charrues reversoirs, 3 Herses à dents de fer, Tarare, Brouettes, Harnais, Cribles, Passoires, Râteliers, Doubliers, Auge en pierre, et autres instruments de culture.

Couchettes, Literie, Linge, Armoires, Tables, Bancs, Chaises, et autres ustensiles de cuisine.

CREDIT AUX PERSONNES SOLVABLES. 2-1

BUREAU DE BIENFAISANCE DE MILLY.

DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES.

AVIS.

publié en exécution de l'article 3 de l'ordonnance du 14 janvier 1831.

Par testament olographe en date à Paris du trente-un octobre mil huit cent soixante-douze, M. RAMSDEN Thomas - Hippolyte, propriétaire, domicilié à Milly (Seine-et-Oise), décédé à Paris le six mai mil huit cent soixante quatorze; A légué une somme de mille francs aux pauvres de Milly.

En conséquence, avis en est donné aux héritiers du testateur, afin qu'ils n'en ignorent, et aient à adresser à M. le Préfet de Seine-et-Oise, dans la huitaine de ce jour, les réclamations qu'ils auraient à présenter contre cette libéralité.

Le Président du bureau, Signé : H. QUINTON.

LA VULNERINE MAUREL

OU TRÉSOR DE LA MÈRE DE FAMILLE.

Cet antiputride puissant prévient de toutes contagions, épidémies, choléra; assainit les logements, détruit les insectes parasites de l'air, et offre l'avantage de secourir immédiatement les blessés, même dans les cas d'accidents graves, chemins de fer et autres.

Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, contusions, brûlures; neutralise les piqûres d'insectes venimeux, des mouches dangereuses, guêpes, abeilles, frelons, cousins, araignées, scorpions, morsures de serpents, etc.; arrête les hémorragies, prévient la gangrène, fait disparaître toute mauvaise odeur et soulage l'obésité.

Elle préserve des écorchures les personnes retenues au lit par de longues maladies, et, si la peau est entamée, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiputride, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que fièvres typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la Pomme de Vulnérine, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gerçures, irritations, boutons, eczéma, démangeaisons et brûlures.

Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrerie, 15, Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. BELIN, pharmacien, à Versailles; — DELANTHE, id., à Savigny; — FIALON, id., à Rueil; — PICHET, id., à Corbeil; — INGRAND, id., à Etampes; — CROUTELLE, id., à Mantes; — PAROD, id., à Pontoise; — GOBET, id., à Rambouillet.

41

A ACHETER ON DEMANDE UNE FERME

du prix de 2 à 300,000 francs payés comptant.

S'adresser à MM. TRAVERS et LESIEUR, 3, boulevard de Belleville. — Paris. 3-4

GOUVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C<sup>ie</sup>

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSMANN.

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

1869

GUANO DISSOUS

du PÉROU Convention du 15 Avril 1874

DEPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.

Brest, chez M. E. VINCENT.

Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>.

Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.

Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C<sup>o</sup>.

Havre, chez M. E. FICQUET.

Landerneau, chez M. E. VINCENT.

La Rochelle, MM. D'ORIGNY et FAUSTIN s<sup>rs</sup>.

Lyon, chez M. Marc GILLIARD.

Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>.

Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

Paris, chez M. A. MOSSERON-DUPIN.

St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Table listing various books for sale, including 'Grand Dictionnaire de la langue française', 'Histoire de France', and 'Dictionnaire universel'. Columns include title, volume, price, and publisher details.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Bulletin commercial.

Table with 6 columns: MARCHÉ (d'Etampes, d'Angerville, de Chartres), PRIX de l'hectol., and specific commodity prices for various crops like Froment, Méteil, and Avoine.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 9 au 15 Janvier 1875.

Table with 7 columns: DÉNOMINATION, Samedi 9, Lundi 11, Mardi 12, Mercredi 13, Jeudi 14, Vendredi 15. Lists financial instruments like Rente 5 0/0 and their market values.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 16 Janvier 1875.

Enregistré pour l'annonce n<sup>o</sup> Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1875.